

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 15 avril 2025

Albertville, Albonaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Biay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieur, Monthiaron, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognox, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni le Mardi 15 avril 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

20 administrateurs présents (*jusqu'à la délibération n°24*)

19 administrateurs présents (*à partir de la délibération n°25*)

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN (<i>jusqu'à la délibération n°24</i>)
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUE
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Mustapha HADDOU	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cahenot, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giette, Marthod, Mercury, Montaillour, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognas, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Veninhan, Verrans-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Finances - Acceptation définitive de dons – Convention de mécénat avec la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Rapporteur : M. le Président

Les articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie des pouvoirs propres au Président du CIAS.

A ce titre, le Président est compétent, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes, pour accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes de délivrance.

Il s'agit d'une acceptance, à titre conservatoire, le don ne devenant effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'administration par délibération.

Ainsi, considérant la convention de mécénat jointe en annexe, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'acceptation définitive du don d'un montant de 9 000 € versé par la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Rhône Alpes au CIAS Arlysère.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acceptation définitive du don comme présenté ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mécénat avec la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

